

SERVICE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Nos réf. : RB/AMC/AB/2009/10/121

Affaire suivie par Anyssa BEDDA

Tél. : 04.72.49.52.31

Fax : 04.37.20.16.25

abedda@mairie-grigny69.fr

www.demopart.fr

Conseils de quartier, Atelier thématique
« Les besoins vitaux et la réponse municipale à y apporter »
22 octobre 2009
COMPTE RENDU

Présents :

Elue : Mme Alexandra PIGEON

Services municipaux : Mmes Anne -Marie CANDELA, Anyssa BEDDA

Membres : Mmes Joséphine SEGURA, Asuncion ORTUNO, Françoise NOWAKOWSKI, MM. Robert TARDY, Marcel VAGANAY, Laurent SERVONNET.

Le sujet des « *besoins vitaux et de la réponse municipale à y apporter* » est débattue avec les habitants, dans les conseils de quartiers, depuis le mois de septembre 2009. Les membres des Conseils qui l'ont souhaité ont rejoint le présent atelier thématique.

Ce thème a été choisi pour faire face à une réalité. La Ville de Grigny est de plus en plus sollicitée sur la restauration municipale. Elle a développé ce service en augmentant le nombre de repas et de sites de restauration. Cette importante progression de la demande sur un besoin vital, dans le contexte de crise économique qui s'accroît, l'augmentation des demandes de secours, conduit la municipalité à s'interroger sur l'éventualité de la gratuité de la restauration municipale, laquelle engendre une série de questions sur les moyens humains, matériels et financiers qu'impliquerait un tel projet. Aucune aide publique n'existe pour soutenir la réponse que voudrait apporter la Ville de Grigny à ce besoin vital. Par ailleurs, la municipalité entend que les Grignerots estiment assumer déjà largement l'ensemble du service public rendu sur la commune. Au final, il demeure la possibilité de faire des choix différents. C'est la réflexion sur ces choix que les élus met en discussion.

Il est proposé au Conseil thématique de poursuivre la réflexion et d'imaginer un projet de ville qui lui donne vie.



Résumé des discussions des 6 conseils de quartiers :

Besoins vitaux exprimés :

- se nourrir
- se soigner
- se loger
- s'instruire
- accéder à l'énergie
- protéger l'environnement

Questions soulevées :

- la nécessité d'avoir des actions pour aider les personnes les plus dans le besoin
- quelles réponses pour parer à la misère sociale qui s'installe ?
- identifier les personnes dans le besoin
- conscience des difficultés des classes moyennes
- personnes âgées en situation de pauvreté
- la nature des moyens à mettre à œuvre sur la gratuité
- la concurrence éventuelle qualité/gratuité
- le coût de la gratuité
- les ressources de la gratuité
- la répercussion sur les impôts
- la crainte des abus des profiteurs
- la concurrence dignité humaine/gratuité
- qui a besoin de la gratuité ?
- qui en seraient les bénéficiaires ?
- beaucoup de gratuité = danger

La discussion :

Monsieur Vaganay s'interroge sur les critères selon lesquels serait attribuée la gratuité.

Monsieur Tardy évoque les besoins vitaux comme un retour aux sources, en effet, la société actuelle avec son industrialisation fait entrave à certaines valeurs simples (la culture de produits). Il propose la mise à disposition par la commune de terrains à cultiver. Cette hypothèse conduirait à une autonomie des personnes en difficultés, ce que ne permet pas la gratuité ; de plus, elles bénéficieraient de produits de qualité. Il faudrait assurer un suivi notamment autour de la transformation des produits cultivés sous forme d'échanges de savoirs. Il s'agit d'apprentissage ou de ré-apprentissage, dont certaines familles étrangères peuvent aussi avoir besoin si elles sont désorientées par la culture française. Il évoque la possibilité de créer une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), de favoriser la vente directe des producteurs locaux aux clients et de cesser l'urbanisation à Grigny. Il estime que la gratuité doit avoir du sens, celui du partage.

Madame Nowakowsky ajoute que cette situation permettrait de créer du lien social. Concernant la gratuité, il faudrait peut être s'intéresser davantage à la solidarité, à l'échange de services. Elle observe que des gens défavorisés ont une perception des valeurs telle, qu'ils font parfois le choix de moins (ou moins bien) manger, mais d'assurer l'équipement en jeux, hi-fi, vidéo, etc. Elle s'interroge donc sur la conscience qu'ils ont du besoin vital. Elle estime nécessaire de mener la présente réflexion pour définir des choix, à l'échelle de la ville car il ne lui paraît pas juste de permettre l'accès gratuit à la cantine à des familles qui, certes, en ont besoin, mais donnent la priorité aux jeux électroniques, aux marques, etc. Elle ajoute que l'intérêt général peut être assuré autrement que par le service public.

Monsieur Servonnet rappelle que le thème de la gratuité implique une réflexion beaucoup plus profonde, il s'agit de faire des choix, par exemple l'alimentation, mais on pourrait s'interroger sur l'éclairage public : est-il indispensable ? Ou encore sur le fait qu'un usager paie au même tarif sa consommation d'eau pour boire et pour remplir sa piscine. Toutes ses questions méritent réflexion mais la société inculque des valeurs différentes (primauté des marques, par exemple). Il évoque l'éventualité de travailler avec la Segpa du collège sur la transformation.

En conclusion :

Sans pour autant fermer la réflexion et la discussion, il est proposé de faire travailler le Conseil thématique sur la création d'espaces locaux de production, voire d'élevage, paysanne au bénéfice du restaurant municipal et des particuliers dans un but mutuellement intéressant pour les producteurs et les consommateurs. Ce projet intégrera la création de lieux et moments d'apprentissage à la transformation des denrées ainsi produites.

Le 29 octobre 2009

René BALME



NB : pour plus d'informations sur les AMAP, <http://www.reseau-amap.org/>